

# BLAINVILLE-SUR-MER « Trottoirs en fleurs »



La commune offre aux habitants la possibilité de végétaliser certains espaces du domaine public, notamment les fonds de trottoir le long des murs d'habitation.

Accueillir des plantes spontanées ou cultivées, c'est apporter de la couleur, senteur et fraîcheur en ville, c'est limiter l'imperméabilité des sols par absorption de l'eau de pluie. Cela permet également de protéger la petite faune, insectes, oiseaux... Enfin, là où les trottoirs fleurissent, la saleté recule et l'usage des désherbants chimiques diminue...réduisant ainsi la pollution des cours d'eau.

## Comment procéder ?

Il suffit de dégager, sur le trottoir, le long de la maison ou de la limite de propriété, un espace de 15cm de large et 5m de long au maximum et de respecter quelques règles...Travaux assurés par la commune

- Demander l'accord de la commune
- Définir la zone de plantation en respectant la convention que vous aurez signée
- Entretien sans utiliser de désherbant ni de produit chimique
- N'apporter que des engrais organiques
- Ne pas utiliser de plantes urticantes.

L'ensemble des points à respecter sont détaillés dans [la convention de fleurissement](#) (à consulter sur le site et en mairie).

Choisir ses plantes peut être difficile au départ. Aussi, la commune de Blainville-sur-mer vous offre 20 g de graines, 10 jeunes plants et du terreau.

## LA DÉMARCHE VOUS INTÉRESSE ? RIEN DE PLUS SIMPLE :

Complétez [le formulaire](#) disponible en mairie et sur le site pour vous faire connaître.

Nous reviendrons vers vous pour : vérifier la faisabilité du projet / vous présenter [le cahier des charges](#) / signer la convention / organiser les travaux

**Attention année 2025 : expérimentation « Route de la mer » selon nombre de volontaires**





